



À Épinal, le mardi 17 mars 2020

ÉPIDÉMIE DU COVID-19

Aux prêtres, aux diacres et aux fidèles du diocèse

Après les annonces faites par le Président de la République, et après consultation de la Préfecture des Vosges, je vous demande d'appliquer ces nouvelles restrictions, qui s'ajoutent aux mesures déjà en vigueur :

- **Les célébrations des funérailles dans les églises sont suspendues.** Dans le cadre d'obsèques avec inhumation ou incinération, le seul lieu de prière possible sera le cimetière ou le colombarium, dans la plus stricte intimité familiale et en respectant les distances entre les personnes et mesures barrières.

Ce temps de prière sera animé par une seule personne, qui fera respecter les mesures barrières sanitaires. Seul celui qui préside bénit le corps avec l'eau bénite ; les autres s'approchent et s'inclinent sans toucher le cercueil et font le signe de croix sur eux-mêmes. Il est clair que la famille ne sera pas sollicitée pour une offrande dans cette situation (*en avertir les Conseils économiques paroissiaux et les Pompes funèbres*).

Les prêtres de moins de 70 ans veilleront à assumer personnellement cette présence œpastorale au cimetière, dans la mesure du possible. Si des laïcs doivent être délégués à cette mission, ils devront impérativement avoir moins de 70 ans.

Les pasteurs seront attentifs à proposer aux familles la possibilité d'une célébration en mémoire du défunt une fois levées les restrictions de circulation et de rassemblement.

- **Pour le moment, les églises peuvent rester ouvertes à la prière individuelle, en interdisant strictement tout regroupement et toute prière commune.**
- « La visite aux personnes âgées et aux familles en deuil peut se faire, mais sans contact, si possible à bonne distance. Pour cela, le prêtre ou le diacre doit se munir de la déclaration nécessaire 'attestation de déplacement dérogatoire' (pièce jointe).
Je rappelle que les rencontres personnelles doivent être limitées au strict nécessaire et se dérouler en respectant un mètre de distance au moins entre les personnes et sans face à face.
- **En signe d'espérance et de communion, je vous invite à faire sonner les cloches de vos églises chaque dimanche à 10h30 (jour du Seigneur et de la Résurrection)**, heure à laquelle vos pasteurs célébreront l'eucharistie en privé à vos intentions.

J'appelle les prêtres, les diacres et tous les fidèles catholiques de notre diocèse à respecter les mesures gouvernementales de confinement. J'en appelle à votre responsabilité individuelle pour lutter à la propagation de cette pandémie. **Nous devons protéger la vie et le bien commun : Dieu nous attend là.**

Des supports d'animation spirituels vous sont déjà proposés sur notre site internet : www.catholique88.fr

Prenez soin de vous et de vos proches.

En fidèle communion,

+ Didier BERTHET
Évêque de Saint-Dié